

BAUER, Julien, *Les minorités au Québec* (Montréal, Éditions du Boréal, 1994), 126 p.

Alberte Ledoyen

---

Volume 49, Number 2, Fall 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305420ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305420ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Ledoyen, A. (1995). Review of [BAUER, Julien, *Les minorités au Québec* (Montréal, Éditions du Boréal, 1994), 126 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49(2), 260–262. <https://doi.org/10.7202/305420ar>

BAUER, Julien, *Les minorités au Québec* (Montréal, Éditions du Boréal, 1994), 126 p.

Julien Bauer se donne comme objectif explicite d'analyser la place des «minorités» au Québec. D'emblée, il se heurte à l'évidence de la totale confusion qui régit cette notion, dont il montre que les définitions politiques lient — suivant la conjoncture et dans une parfaite anarchie conceptuelle — des facteurs démographiques, ethniques, culturels ou raciaux à des données historiques ou chronologiques. La définition retenue par l'auteur, inspirée de celle contenue dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, aura trait à l'opposition entre citoyenneté et immigration: «un membre de groupe minoritaire est quelqu'un qui se distingue des immigrants de vieille date — les Canadiens anglais et les Canadiens français — par des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses, linguistiques, etc. En termes de droit, la distinction porte sur les citoyens et les non-citoyens.» Muni de cette définition qui lui servira de référence implicite, l'auteur propose une revue chronologique comparative des législations, politiques et programmes

concernant les «minorités» au Québec. À toutes fins pratiques, il entreprend une critique de la notion fédérale de multiculturalisme et de celle, québécoise, de convergence culturelle, les deux étant fondées sur des critères linguistiques. Il ressort de l'implantation législative et politique des deux notions des lacunes et des effets pervers, que l'auteur identifie à partir de deux aspects. L'aspect formel, constitué des termes et contenus législatifs et réglementaires encadrant les deux notions, et l'aspect empirique, constitué des effets politiques du cadre institué et de leur impact sur les minorités.

Sur le plan formel, outre la confusion entourant la notion de minorité, la principale lacune décelée par l'auteur est l'absence, tant au Québec qu'au Canada, d'une disposition législative antiraciste claire et opératoire, absence qui empêche une lutte efficace contre le racisme. Le racisme lui-même demeure d'ailleurs une notion non définie, la Charte de droits et libertés du Québec restant muette sur ce point, même si elle interdit pourtant la discrimination fondée sur «la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale». Sur le plan politique, ni les «deux majorités» ni les membres des minorités, soit les principaux acteurs concernés par les politiques du multiculturalisme et de la convergence culturelle, ne trouvent leur compte dans la mise en œuvre de ces notions. Malgré les percées dans la représentation politique des minorités, notamment depuis l'émergence de la question nationale au Québec et au Canada, seuls deux groupes d'intérêts retirent un profit des cadres législatifs et politiques québécois et canadien: la bureaucratie institutionnalisée par ces cadres et les leaders de certaines minorités. Les raisons de cet état de choses relèvent des mécanismes d'implantation mis en place par les gouvernements. Les dédoublements et contradictions entre les mandats octroyés aux divers ministères et organismes publics chargés de l'application des lois, le manque de fonds alloués aux programmes destinés aux minorités, et l'utilisation, à des fins partisans ou politiques, des groupes minoritaires — lesquels se confondent, dans la terminologie juridico-administrative, avec les immigrants — débouchent pour les groupes minoritaires et les organismes en concurrence pour des fonds limités, sur l'obligation de se plier aux critères des ministères et instances subventionnaires. En bref, les effets politiques et pratiques de l'encadrement actuel des groupes minoritaires, tant par la politique du multiculturalisme que par celle de la convergence culturelle, créent «dépendance, bureaucratie et pression des fabricants de programmes sur les leaders des groupes minoritaires». Dans ces circonstances, ces derniers sont portés à jouer le jeu politique à leur avantage plutôt qu'à celui des personnes qu'ils disent représenter. Une approche valable devrait tenir compte des besoins des minorités en tant qu'entités concrètes diversifiées et non en tant que bloc monolithique défini par les plus fortes numériquement ou politiquement. Dans ce sens, les initiatives prises au niveau municipal, parce qu'elles favorisent la consultation et la concertation entre groupes minoritaires et majoritaires, ou celles prises par certains organismes publics, qui tentent de résoudre des problèmes communautaires concrets, donnent des résultats positifs (comme le montrent, par exemple, ceux obtenus par les programmes de sensibilisation et de concertation avec les minorités mis sur pied dans le corps de police de la CUM).

En guise de conclusion, l'auteur avance que les politiques canadienne et québécoise concernant les minorités placent les individus dans une situation de tutelle qui en font des «mineurs» plutôt que des «minoritaires». Il incombe donc à l'État de les considérer comme «des sujets à part entière».

Le texte de J. Bauer a le grand mérite d'exposer l'absence de logique qui préside aux classifications définissant empiriquement les «minorités». Le texte contient aussi une présentation instructive de la chronologie et des contenus formels des institutions et des mécanismes successifs mis en place par les gouvernements fédéral et provincial pour gérer l'immigration d'une part, et les rapports entre l'État et les minorités d'autre part. La confusion administrative entre immigration et «minorités», dissociés par l'auteur, est également bien mise en relief et mérite qu'on s'y attarde. En outre, l'analyse du lien politique instrumental entre le type de gestion étatique de l'immigration et des minorités et la question de la dualité des «peuples fondateurs» est convaincante. Dans la même veine, le texte présente une bonne description de l'hiatus entre les visées des notions de multiculturalisme et de convergence culturelle et les effets politiques des mécanismes ayant présidé à leur implantation. En bref, le texte de Julien Bauer offre un survol intéressant et relativement complet des différentes dispositions législatives et réglementaires concernant l'immigration et les minorités en fonction de la continuité des divers contextes politico-économiques dans lesquels elles ont surgi, ainsi que des effets de celles actuellement en vigueur.

On peut toutefois reprocher à l'auteur de se situer au niveau presque exclusif, de l'opinion politique. Par exemple, de substituer aux définitions politico-administratives de la notion de minorité, une définition qui, pour être internationale, n'en est pas moins politique — voire contradictoire, selon certains auteurs — et, en définitive, de même niveau que celles qu'il récuse. Pareillement, tout en déplorant l'absence d'une loi antiracisme, il passe sous silence la complexité d'une définition conceptuelle du racisme, que lui-même ne s'aventure d'ailleurs pas à définir. Le texte a donc à mon avis comme principal défaut de poser en postulat irréfutable une définition des minorités dont la logique théorique n'est nullement argumentée. Le résultat en est que tout en référant aux «besoins spécifiques» des «minorités», dont une véritable approche politique devrait tenir compte, il finit par conclure, de façon en apparence contradictoire car non justifiée conceptuellement, à la nécessité de l'indifférenciation sociopolitique des minorités. La problématique à laquelle renvoie cette question aurait mérité d'être exposée, ne fût-ce que brièvement. Cela aurait eu l'avantage de fournir des arguments logiques aux lecteurs dont l'opinion rejoint celle de l'auteur.